



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Production

Question écrite n° 10797

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de la culture et de la francophonie de lui préciser les perspectives de publication et d'application des propositions de réforme du financement de la production audiovisuelle qu'il avait demandées au directeur général du Centre national de la cinématographie et devant être formalisées avant le 15 novembre.

Texte de la réponse

Le rapport demandé au directeur général du Centre national de la cinématographie intitulé « Pour un nouveau, développement de l'industrie des programmes » a été remis au ministre de la culture et de la francophonie à la fin novembre 1993. Ce rapport propose une cinquantaine de mesures et recommandations qui ont principalement pour but : d'améliorer la situation financière des producteurs, de stimuler la recherche-développement et la création de programmes de qualité, d'aider les œuvres destinées aux enfants, de mieux prendre en compte les chaînes du câble, de promouvoir les exportations et le second marché, de favoriser la transparence du secteur, d'éviter la délocalisation à l'étranger des tournages. La mise en œuvre de ces mesures nécessite d'importantes et complexes modifications des textes réglementaires en vigueur qui ne sont pas toutes du seul ressort du ministère de la culture et de la francophonie. Depuis le début de l'année 1994, le Centre national de la cinématographie a entrepris une large concertation avec les organisations professionnelles à la fois patronales et de salariés ainsi qu'avec les différentes administrations concernées et le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Des simulations chiffrées des effets, des mesures envisagées sont également menées, appuyées sur le bilan de la production 1993. La mise au point définitive du nouveau dispositif réglementaire devrait intervenir à l'été prochain.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10797

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 564

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1914